

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€** de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques\*

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



**FONDATION DU PATRIMOINE**  
Délégation Bourgogne-Franche-Comté  
88, rue Jean-Jacques Rousseau  
BP 25105  
21051 Dijon Cedex  
03 80 43 97 19  
[bfdijon@fondation-patrimoine.org](mailto:bfdijon@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur

**COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON**  
12 place de l'Église  
89330 Saint Martin d'Ordon  
03 86 63 91 15  
[mairie-saintmartindordon@wanadoo.fr](mailto:mairie-saintmartindordon@wanadoo.fr)  
[www.saintmartindordon.com](http://www.saintmartindordon.com)

**FONDATION  
DU  
PATRIMOINE**



► **Je donne !**

Pour la  
restauration de

**L'église de  
Saint Martin d'Ordon**

Yonne

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Saint Martin d'Ordon - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Contribuons à la restauration de notre patrimoine !

### ◆◆ LE PROJET

Le mauvais état de sa toiture met l'édifice en péril ; en effet, les tuiles anciennes, qui se décrochent parfois, sont devenues poreuses et laissent désormais passer l'eau. Les infiltrations endommagent la précieuse voûte en bois. Le projet vise donc à rénover la toiture : remplacement des chevrons et liteaux, mise en place d'un film d'étanchéité et pose de petites tuiles de Bourgogne, réfection des rives et du faîtage. Enfin, il est prévu d'intervenir à la jonction du toit du clocher en ardoises, pour y assurer là aussi l'étanchéité.

### ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint-Martin fut profondément remaniée tout au long du XIXe siècle, comme le montre en particulier son portail de style néo-gothique ; l'édifice conserve cependant de son origine médiévale la superbe voûte en bois qui couvre sa nef. Les entrails et poinçons, ces grandes poutres apparentes qui en composent la belle charpente, datent en effet du XVe siècle.

### ◆◆ LA MOBILISATION

Vous pouvez apporter votre aide à notre projet en faisant un don par chèque ou en ligne via le site internet sécurisé

de la Fondation du patrimoine. Tous les donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux incitatifs. La Fondation du patrimoine pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte de dons.

Mobilisons-nous !

Montant des travaux	76 000 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Juin 2024



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Saint Martin d'Ordon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 6 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/80558](http://www.fondation-patrimoine.org/80558)  
ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine  
l'église de Saint Martin d'Ordon

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Saint Martin d'Ordon